

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL A LA SANTE PUBLIQUE
ET AUX AFFAIRES SOCIALES

1 6 0 0 2
DECRET N° 70/193 du 9/6/70

portant promotion au titre de l'année 1969 des
Médecins des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I
(Services Sociaux) de la Santé Publique

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, PRESIDENT
DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :
DGT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo,
Vu la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires
des cadres de la République du Congo,
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires des cadres de la République du Congo,
Vu le décret n°59-25 du 30 Janvier 1959 modifiant l'arrêté n°2087/FP du
21 Juin 1958 survisé,
Vu le décret n°62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération
des fonctionnaires des cadres de la République du Congo,
Vu le décret n°62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo,
Vu le décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des cadres des fonctionnaires de la République du Congo,
Vu le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires de la République du Congo,
Vu le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat,
Vu le décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des
fonctionnaires de la République du Congo,
Vu le décret n°65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret
n°63-376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la Catégorie A
Hiérarchie I du Service de Santé,
Vu le décret n°70-1 du 1er Janvier 1970 fixant la composition du Conseil
d'Etat de la République Populaire du Congo,
Vu le décret n°70/192 du 9/6/70 portant inscription au tableau
d'avancement de l'année 1969 des Médecins des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I
(Services Sociaux) de la Santé Publique et dressant la liste des fonctionnaires de ces
mêmes cadres avançant à l'ancienneté,

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1969 les Médecins
des Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I (Services Sociaux) de la Santé Publique de la
République Populaire du Congo dont les noms suivent - ACC et RSMC néant :

Au 7ème échelon

M. SILOU François, p.c. du 1.1.69, en service au Service de la Protection
Maternelle et Infantile à Brazzaville

Au 9ème échelon

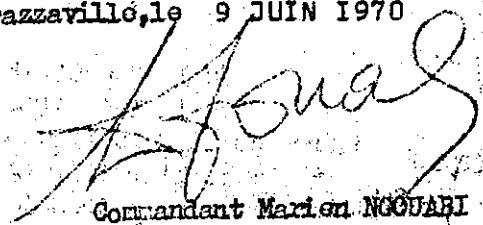
MM. LOEMBE Benoît, p.c. du 25.10.69, en service au Service de Santé du Pool
TCHIKOUNZI Benjamin, p.c. du 21.12.69, en service détaché au Laboratoire
National de Santé Publique à Brazzaville

Au 10ème échelon

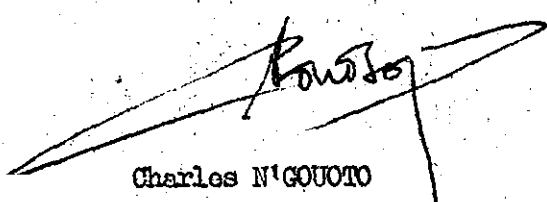
MM. MAHOATA Raymond, p.c. du 1.1.69, en service au Service de Santé de Brazzaville
POUATY Raymond, p.c. du 7.4.69, en service au Secrétariat Général à la Santé
Publique et aux Affaires Sociales à Brazzaville

Article 2. - Le présent décret, qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter des dates sus-indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera .

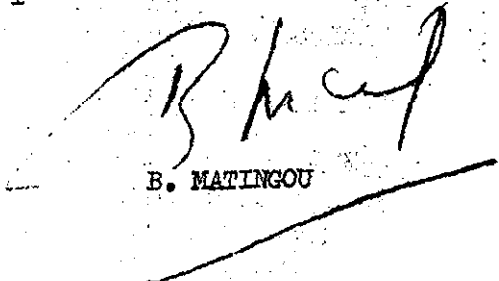
Fait à Brazzaville, le 9 JUIN 1970


Commandant Marien NGOUABI

Par le Président de la République Populaire
du Congo, Président du Conseil d'Etat
Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé et du Travail


Charles N'GOUATO

Le Ministre des Finances et du Budget


B. MATINGOU

AMPLIATIONS :

-Direction Générale du Travail	12
-Ministère des Finances	1
-Direction des Finances	8
-Direction du Contrôle Financier	1
-Ministère des Affaires Sociales	1
-Secrétariat Général à la Santé Publique...	10
-Laboratoire National de Santé Publique à Brazzaville	1
-Région du Pool	1
-Service de Santé du Pool	1
-Service de Santé de Brazzaville	1
-Service de la Protection Maternelle et Infantile de Brazzaville	1
-Intéressés	5
-Secrétariat Général du Conseil d'Etat....	3
-J.R.P.C.....	1